



# COMPTE RENDU

## Comité Social d'Administration de la Base de Défense Bourges-Avord

Le mardi 2 juin 2026, a eu lieu le Comité Social d'Administration de la Base de Défense Bourges-Avord. Cette instance, présidé par le COMBdD Xavier RIVAL, s'est déroulé en présentiel sur le site du CFD. Un représentant de chaque employeur de la BdD était présent, parfois accompagné du SDRH local.

La délégation **FO** était composée de : Cyril PETITJEAN (GSC BRG), Valérie ROUX (EMB Bourges), Eric LEMOINE (DGA Tt Bourges), Alain THIBAUT (12<sup>ème</sup> BSMAT), Aurore PETITJEAN (DGA Tt Bourges).

---

Ouverture de la séance par le colonel RIVAL qui remercie les organisations syndicales et les employeurs pour leur participation ainsi que le secrétariat pour l'organisation. Il est très satisfait de la forte participation à ce CSA de transition dû aux changements à venir au regard de la transformation ADP-PC (Administration du Personnel Civil du GSC).

### **Ordre du jour :**

- 1- Validation du procès-verbal de la réunion du CSA BdD du 17 novembre 2025;**
- 2- Mise à jour de la désignation des représentants du personnel au sein du CSA BdD BGA**
- 3- Présentation du bilan social de la BdD BGA**
- 4- Point sur le plan de formation 2025 ;**
- 5- Bilan des restructurations de personnel consécutives à l'arrêté du 3 février 2025 relatif aux mesures de transformation des EMDS ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement, ainsi qu'à l'arrêté complémentaire du 22 juillet 2025**
- 6- Point de situation sur la transformation de l'ADP/PC ;**
- 7- Préparation des élections professionnelles de 2026 ;**
- 8- Point de situation du nombre d'agents en télétravail ainsi que leurs rythmes, site par site sur notre base de Défense ;**
- 9- Nouvelle organisation des prochains CSA BdD ;**
- 10-Présentation de STADEF par le COM BdD.**

Seule **FO** a lu une déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe de ce compte rendu.

### ✚ Validation du PV de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente du 17/11/2025 a été validé à l'unanimité des membres présents.

### ✚ Bilan social de notre base de défense

Présentation du bilan social par le chef du Groupement de Soutien du Commissariat Bourges (GSC Bourges).

Il ressort que :

- Au 1<sup>er</sup> mai 2026, 1939 postes sont occupés sur la BdD et 141 postes sont vacants contre 89 vacances à la même date en 2025 ;
- Le ratio effectif réalisé et postes décrits dans le cartec (ex REO ou Plan d'armement) est de 93% ; en sachant que les opérations ou plan de recrutements auront lieu d'ici la fin de l'année ;
- Au 1<sup>er</sup> mai 2026, 27% des recrutements (=45 agents) ont été réalisés comparativement à 2025 (= 164) ;
- S'agissant des départs, 56 effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2026 dont 23 à la DGA contre 146 en 2025. Pour l'administration il s'agit principalement de départs naturels ;
- L'avancement au titre de 2026 est supérieur d'un tiers par rapport à 2025 ;
- Le chef du GSC rappelle la possibilité de mettre en place un soutien pour le transport notamment pour les épreuves sur Rennes, encore faut-il que le GSC soit informé.

**Commentaire FO :** Grâce à l'intervention de **Force Ouvrière** lors du CSA BdD du 14 mai 2025 sur ce point, le GSC a mis par la suite à disposition des véhicules et propose de mutualiser le transport vers le lieu du concours (Rennes par exemple). Nemo publié le 20 mai 2025 par l'administration.

**Force Ouvrière** encourage les agents se présentant à des concours à se déclarer afin de bénéficier de toutes les facilités (préparation, congés, transport, ...) et ainsi améliorer leurs conditions de participation à ces épreuves avec beaucoup moins de stress.

### ✚ Point sur le plan de formation 2025

Il est constaté que pour 2026 les demandes de formations ont été divisées par 2 sur l'ensemble de la BdD. Sachant qu'en 2025, il y a déjà eu 30% de demandes en moins par rapport à 2024. Soit au total seulement un tiers de demandes de formation par rapport à 2024. Il est remarqué que le nombre de non réponse et d'annulation de formation ont sensiblement diminuées. Le site de Neuvy-Pailloux est particulièrement impacté par des annulations de formation. Effectivement là où ces dernières étaient effectuées au CFD de Bourges, aujourd'hui certaines sont programmées sur Rennes. La charge d'activité de l'établissement ne permet pas entre autre de faire perdre 2 jours de trajets aux agents.

Malgré les évolutions de la réglementation des Formateurs Internes Occasionnels (FIO), leur nombre est resté stable. Toutefois les textes sont en cours de révision et il n'y a pas encore de pleine visibilité sur le qui fait quoi.

La formation sur la Laïcité est, pour rappel, obligatoire pour tous les personnels. Environ trois quart des agents l'ont suivi. Afin de permettre à tous de la suivre, la DRH-MD a octroyé un délai jusqu'à fin 2026.

**Commentaire FO :** Force ouvrière est alarmé par la baisse drastique des demandes de formation. Cette baisse est incohérente par rapport à l'attractivité des postes.

Pour Force Ouvrière, il est important que les agents se forment tout au long de leur carrière afin de maintenir leur niveau de compétences. Au regard des chiffres, Force ouvrière se demande si l'offre de formation est encore adaptée. Face à ce constat édifiant, Force Ouvrière a fait part de son désarroi.

À l'heure où l'on cherche à faire des économies, pourquoi vouloir envoyer les agents en formation hors de notre BdD (Rennes) alors que nous avons le Centre de Formation de la Défense en son sein ?

Force Ouvrière souhaite que le CFD retrouve toutes ces prérogatives avec notamment les formations des agents en présentiel. Force Ouvrière appuiera fortement sur ce sujet auprès de la direction du CMG de Rennes ainsi qu'auprès de la DRH-MD et SRHC

Force ouvrière restera vigilante sur le sujet des FIO.

### ✚ Bilan des restructurations du personnel suite à l'arrêté du 3 février

Le nombre de postes concernés est de 25 en 2026 contre 61 en 2025.

Toutes les commissions locales de transformation ont été réunies. Les AMR sont en cours de réalisation.

### ✚ Point de situation sur la transformation de l'ADP/PC

Suite à une expérimentation depuis 1 an, le DRH-MD a pris la décision de généraliser le fonctionnement de la gestion du personnel civil en la zonant. C'est-à-dire que les ATE des régions vont reprendre la fonction aujourd'hui réalisée par le GSC. Il s'agira d'une gestion centralisée et sectorisée par métier (formation, mobilité, ...) pour une mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Le système actuel est complexe, chronophage, peu lisible pour tout le monde. Cette nouvelle organisation vise à simplifier et raccourcir la chaîne de traitement, fluidifier les échanges, ... Effectivement les agents n'auront plus à se demander vers quel interlocuteur se tourner. Chaque agent s'adressera à son gestionnaire RH de proximité.

À ce jour, pour le GSC de Bourges il reste 3 agents sur les 9 concernés à reclasser. Ces personnels finalisent dans des conditions dégradées la transmission des dossiers vers l'ATE SCA pour reversement vers les CT-RH (centre territoriaux RH) concernés. Le CRC1 ROUX rassure les représentants du personnel quant à la situation de ces agents. Ces agents se verront proposer une lettre de mission afin de leur permettre de valoriser leur CREP en attendant leur future affectation.

Afin d'optimiser la future charge de travail notamment au regard des besoins en formation, certaines formations d'emploi, dont la BA 702, ont anticipé en numérisant le processus RH pour simplifier le travail. Le CFD, quant à lui, envisage l'utilisation de l'outil LIBELLUS (démarche simplifiée).

**Commentaire FO :** Force ouvrière se demande si l'administration sera réellement prête au 1<sup>er</sup> juillet. La lettre de mission ne peut pas remplacer la fiche de poste et ne doit être que temporaire

### ✚ Préparation des élections professionnelles

Les élections professionnelles auront lieu du 3 au 10 décembre 2026.

Afin de les préparer au mieux, des élections blanches auront lieu du 5 au 10 juin pour 7000 agents au niveau national déjà identifiés par la réception d'un mail.

De par la transformation de l'ADP-PC, ces bureaux ne seront plus en mesure de soutenir les établissements. Chacun est en attente de directives.

### Point supplémentaire sur le télétravail

Tous les organismes autorisent le télétravail. Cela représente environ 30% des effectifs de la BdD.

Le COM BdD explique la disparité de répartition du télétravail par la complexité des missions différentes dans chaque organisme.

### Nouvelle organisation du CSA de BdD

Jusqu'à présent, le GSC contactait les formations d'emplois pour la réalisation des bilans (sociaux, formation, ...) et collectait des données RH. Avec la restructuration des ADP-PC, cette mission sera reversée à l'EMBdD.

Ces changements engendreront forcément des modifications dans l'organisation et la présentation du CSA. Des informations seront transmises via NEMO en septembre.

**Commentaire FO : Force ouvrière espère qu'une réécriture d'un nouveau guide du CSA paraîtra rapidement. Force Ouvrière espère avant plutôt qu'après les élections pour faciliter le travail de l'EMBdD.**

### Présentation de STADEF par le COM BdD

Le COM BdD, en tant que militaire opérationnel, nous a présenter le STADEF suite à la demande de **Force ouvrière**. Il s'agit des différents stades de réponses à une crise d'ampleur.

Il existe 5 niveaux. Le niveau actuel étant le 5 jusqu'au niveau 1 qui serait l'affrontement. Les éléments présentés peuvent être consultés sur le site de l'EMA.

**Conclusion :**

**Force ouvrière** est satisfait des échanges et remercie les formations d'emploi pour leur présence, qui ont pu éclaircir les débats. Toutefois, **Force ouvrière** regrette que certains établissements n'aient pas fait l'effort de se déplacer.

Face à la date butoir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour la transfo ADP/PC et aux nombreuses interrogations de l'administration restées sans réponse, **Force Ouvrière** a demandé au COM BdD de faire un courrier à la DRH-MD afin de collecter les informations manquantes.

Face aux prix du carburant, **Force Ouvrière** restera attentif sur les moyens mis en place sur les différents sites de notre base de défense

**Force ouvrière** souhaite bonne continuation au COL RIVAL ainsi qu'au CRC1 ROUX dans leur future affectation.

Pour toute question, les élus **Force Ouvrière** de la base de Défense se tiennent à votre disposition et à votre écoute.

**Force Ouvrière**, le syndicat qui défend vos droits, vos conditions de travail et votre emploi !

À Bourges, le 2 juin 2026



## Déclaration liminaire

# Comité Social d'Administration de la Base de Défense Bourges-Avord

Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs,

En ce printemps où la nature se réveille et s'épanouit de jour en jour, **Force Ouvrière** aurait souhaiter en dire tout autant des personnels civils de notre base de défense. Effectivement, il est difficile de s'épanouir dans son travail quand notre fonction publique devient irrémédiablement la variable d'ajustement de décisions politiques qui impactent le pouvoir d'achat des agents publics. Le 26 mars 2026, le conseil d'État a rejeté le recours de plusieurs syndicats et a validé la légalité des décrets de 2025 abaissant à 90% le niveau de rémunération des agents publics durant les premiers mois d'arrêt maladie en sus de la journée de carence. Comme-ci cela ne suffisait pas Monsieur Roland Lescure, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle énergétique et numérique, a confirmé une inflation annuelle autour de 2,2 %. Face à cette inflation Monsieur Jean-Pierre Farandou, Ministre du Travail, a annoncé une revalorisation du SMIC de 2,4% au 1<sup>er</sup> juin 2026. Par voie de conséquence et sans réelle mesure d'augmentation du point d'indice, la smicardisation des fonctionnaires n'a de cesse de s'amplifier malgré le versement à venir d'une indemnité différentielle aux agents des plus bas échelons afin qu'ils ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC.

**Force Ouvrière** tient à rappeler qu'avec les différentes politiques d'austérité répétées depuis les années 2000, les personnels civils ont perdu 33% de pouvoir d'achat. Le constat d'appauvrissement de ces personnels est réel. Face à cette inflation, **Force Ouvrière** revendique :

- Une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice,
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation,

Les députés viennent d'approuver le 19 mai l'actualisation de la loi de programmation militaire en votant 36 milliards supplémentaires pour notre ministère. **Force Ouvrière** ose croire que les personnels civils pourront en récolter quelques miettes, dont entre autre : la revalorisation de la grille indiciaire qui permettrait aussi de donner véritablement de l'attractivité à l'emploi public.

Attractivité dont nous avons tant besoin pour notre base de défense dans le cadre du recrutement. Certaines entités tentent de rendre attractif leur site en mettant en avant sur les fiches de postes MOBILIA la mise en place de navettes pour rallier le site d'affectation. Les futurs candidats ne pourront qu'apprécier l'initiative au

vue du contexte géopolitique et le blocage du détroit d'Ormuz avec un prix du carburant à 2,07€. Toutefois, nous pouvons remarquer que la gestion de ces navettes est très disparate au sein des divers sites de la BdD :

- DGA TT : 2 lignes intra Bourges par une société extérieure à la charge de l'établissement ;
- EMB : transport en commun urbain (AGGLOBUS) ;
- BA 702 : uniquement 2 navettes depuis la gare d'Avord vers le site par bus militaire ;
- CTM de Rosnay : 3 lignes depuis diverses communes par bus militaire ;
- 12<sup>ème</sup> BSMAT : 8 lignes depuis diverses communes par bus militaire.

Il semble que ce ne soient pas le nombre de personnels affectés qui serve de base pour l'organisation de ces lignes. Sur chaque site, le GSC est implanté et dispose de chauffeurs de bus. **Force Ouvrière** se demande donc quelles règles sont utilisées pour déterminer la mise en place des lignes de bus sur les sites d'affectation ; à moins que les bus et les chauffeurs soient internes à chaque établissement.

Monsieur le président, Monsieur le commissaire en chef, face à cette inégalité de traitement entre les différents sites constituant notre base de défense, **Force Ouvrière** vous demande de bien vouloir évoquer ce sujet avec vos successeurs afin que des solutions puissent être mises en place, notamment sur Avord. Effectivement ce site n'est desservi par aucun transport en commun urbain si ce n'est le train, d'où la mise en place des navettes Gare d'Avord/Base. Toutefois, tous les agents ne peuvent pas utiliser ce type de transport. En cette fin de fonctions, les agents du site apprécieraient ce geste fort.

Par ailleurs, afin de pallier à cette augmentation du coût du carburant qui ne semble pas vouloir prendre fin, l'administration de chaque site a-t-elle pris en compte la circulaire du 5 mai 2026 relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacements professionnels des agents de l'ETAT permettant entre autre de renforcer le recours au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine. D'autres solutions peuvent aussi être proposée : fichier partagé pour le covoiturage, demande vers AGGLOBUS ou autre transport en commun local de lignes desservant les sites, etc. Celle-ci a été déclinée au sein de la DGA, qu'en est-il des autres établissements de notre base de défense ? Quid des agents dont les postes ne sont pas télétravaillables ou qui travaillent en horaires décalés ? L'aide aux « grands rouleurs » annoncée par le gouvernement et accessible depuis le 27 mai ne sont pour **Force Ouvrière** que des effets d'annonces mais ne répondra pas aux besoins réels des agents de notre base de défense.

Dans le cadre de l'ordre du jour, **Force ouvrière** a demandé un point sur la transformation ADP/PC avec l'ensemble des employeurs de notre base de défense qui doit être en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. **Force Ouvrière** remercie l'ensemble des chefs d'établissement qui ont répondu à cette invitation. **Force ouvrière** sera exigeante sur les réponses de l'administration car ce sujet est primordial pour la future bonne gestion des dossiers des personnels civils des établissements concernés. Cette transformation va permettre à chaque établissement de récupérer ses prérequis et d'assurer la gestion de A à Z, comme cela était le cas avant 2010 et la création des GSBdD. Toutefois, il est à noter que cela sera fait avec deux fois moins de personnels. Depuis 16 ans, **Force Ouvrière** demandait un « Qui fait quoi » entre le GSBdD/GSC et les embasés, document qui n'a jamais été transmis. Cette demande devient caduque de par les ré-internalisation de tout ou partie des fonctions au sein des établissements.

**Force Ouvrière** s'interroge sur la capacité de chaque établissement à être au rendez-vous pour le 1<sup>er</sup> juillet 2026. L'administration saura-t-elle répondre à l'ensemble des questions des agents ? La charge de la formation assurée par un POC au niveau des établissements ne va-t-elle pas alourdir le service ? Comment cela se passera-t-il lors des congés annuels des gestionnaires ? La polyvalence a ses limites.

S'agissant des personnels impactés par cette restructuration, ont-ils tous retrouvé un poste sur notre bassin d'emploi ? À défaut, ont-ils trouvé un poste sur lequel ils pourraient s'épanouir ?

**Force Ouvrière** réaffirme son attachement à la réussite de cette réorganisation dans l'intérêt des agents comme de l'administration.

**Force Ouvrière** fait le vœu que les bureaux RH redeviennent les garants de la réglementation comme ils pouvaient l'être avant 2010. Constat affligent où au fil des années de restructurations, les organisations syndicales ont dû palier ces manques afin d'éviter certaines dérives.

Pour conclure, la réforme à venir faisant fusionner les CAPSO 2 et 3 du CMG de Rennes va alourdir la charge en terme d'organisation et de défense des dossiers individuels. Effectivement, la réunion de l'ensemble des chefs d'établissements et représentants du personnel ne sera pas simple et sera de fait plus longue. Par ailleurs cette fusion portera un coup en terme de représentativité pour toutes les organisations syndicales lors des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026. De même, les CSA (Comité Social d'Action sociale) devraient être réduit à 1 par BdD. Comment les agents de chaque site pourront ils bénéficier des événements mis en place ?

Merci de votre attention,

Bourges, le 2 juin 2026